



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2005/054

Genève, le 19 septembre 2005

CONCERNE:

AFGHANISTAN

Acceptation de permis et de certificats

1. Le Secrétariat a récemment détecté une tentative d'exportation d'Afghanistan de spécimens d'espèces CITES au moyen de faux permis d'exportation. Bien que l'on soit parvenu à empêcher ce commerce, d'autres cas de commerce illicite ont pu passer inaperçus ces dernières années.
2. L'organe de gestion CITES de l'Afghanistan a informé le Secrétariat que le Gouvernement afghan interdit l'exportation à des fins commerciales des animaux et des plantes couverts par la CITES. De plus, un décret présidentiel interdit actuellement la chasse et le prélèvement des spécimens de ces espèces dans tout le pays.
3. Il est recommandé aux Parties de ne pas accepter de permis ou de certificats prétendument délivrés par l'Afghanistan à moins que le Secrétariat n'en ait confirmé l'authenticité et la validité.